

AR PREFECTURE

063-216303370-20210618-18_06_2021_11-BF
Regu le 21/06/2021

MAIRIE

DE

SAINT-ÉLOY-LA-GLACIÈRE

PUY-DE-DÔME

Code Postal : 63890



Tél. et fax 04 73 95 70 11

Mel : saint-ely-la-glaciere.mairie@wanadoo.fr

DE 18-06-2021-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINT-ELOY-LA-GLACIERE**

Séance du 18 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit du mois de juin à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué le sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COUPAT Jean-Luc, Maire.

Présents : COUPAT Jean-Luc, COUPAT Mickaël, FAURE Géraldine, LABORDE Amélie, PICARD Céline, MASSACRIER Marc, CHAIZY-ALSAC Claude

FAURE Géraldine a été élue secrétaire de séance.

Objet : DM N° 1

Dépassement de budget en 2020, reporté sur budget 2021 nécessitant une régularisation comme ci-dessous :

- 2111 : - 5.50 euros

- 1021 : + 5.50 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à procéder aux imputations comptables correspondantes.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc COUPAT



AR PREFECTURE

063-216303370-20210618-18_06_2021_12-BF
Regu le 21/06/2021
DE

SAINT-ÉLOY-LA-GLACIÈRE

PUY-DE-DÔME

Code Postal : 63890



Tél. et fax 04 73 95 70 11

Mel : saint-ely-la-glaciere.mairie@wanadoo.fr

DE 18-06-2021-12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 18 juin 2021

L'an deux mil vingt le dix-huit du mois de juin à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué le sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COUPAT Jean-Luc, Maire.

Présents : CHAIZY-ALSAC Claude, COUPAT Jean-Luc, COUPAT Mickaël, FAURE Géraldine, LABORDE Amélie, PICARD Céline

FAURE Géraldine a été élue secrétaire de séance.

Objet : DM N° 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative, et propose la répartition des crédits comme suit :

- compte 739211 : + 532.32 €
- compte 022 : - 532.32€

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents décide d'effectuer les virements des crédits ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Jean-Luc COUPAT



AR PREFECTURE

063-216303 MAIRIE 18-18_06_2021_14-DE
Reçu le 21/06/2021

SAINT-ELOY-LA-GLACIERE

PUY-DE-DÔME

Code Postal : 63890



Tél. et fax 04 73 95 70 11

Mel : saint-ely-la-glaciere.mairie@wanadoo.fr

DE 18-06-2021-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ELOY-LA-GLACIERE**

Séance du 18 juin 2021

L'an deux mil vingt et un le dix-huit du mois de juin à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué le sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COUPAT Jean-Luc, Maire.

Présents : CHAIZY-ALSAC Claude, COUPAT Jean-Luc, COUPAT Mickaël, FAURE Géraldine, LABORDE Amélie, PICARD Céline.

FAURE Géraldine a été élue secrétaire de séance

Objet : Participation aux travaux du Local des Chasseurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant du devis concernant les matériaux pour la rénovation du Local des Chasseurs.

Compte tenu de cet élément et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

Que le montant du présent devis joint en annexe soit pris en charge par la Commune et charge

Monsieur le Maire de procéder à l'acceptation.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc COUPAT



AR PREFECTURE

063-216303370-20210618-18_06_2021_13-DE
Regu le 21/06/2021

DE

SAINT-ÉLOY-LA-GLACIÈRE

PUY-DE-DÔME

Code Postal : 63890



Tél. et fax 04 73 95 70 11

Mel : saint-ely-la-glaciere.mairie@wanadoo.fr

DE 18-06-2021-13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ELOY-LA-GLACIERE**

Séance du 18 juin 2021

L'an deux mil vingt et un le dix-huit du mois de juin à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué le sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COUPAT Jean-Luc, Maire.

Présents : CHAIZY-ALSAC Claude, COUPAT Jean-Luc, COUPAT Mickaël, FAURE Géraldine, LABORDE Amélie, PICARD Céline.

FAURE Géraldine a été élue secrétaire de séance

Objet : LISTES DES MEMBRES DES SECTIONS ET DES BENEFICIAIRES DE L'AFFOUAGE 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient, comme chaque année, de déterminer le mode de partage de l'affouage dans les sections (soit par feu, soit par tête, soit mixte) et de dresser la liste des membres de chaque section.

Conformément à la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes, il informe l'assemblée que l'article 2411-1 I du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :

- la notion de membre d'une section se substitue à celle d'ayants droit.

- Sont considérés comme membres d'une section les habitants de la section ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section. Il faut entendre par domicile réel et fixe la résidence principale par opposition à la notion de résidence secondaire.

- Toutes les personnes composant une même famille peuvent être considérées comme membres de la section sous réserve qu'elles aient leur résidence principale sur le territoire de la section mais aussi qu'elles disposent de la capacité juridique.

Compte tenu de ces éléments et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

décide que, conformément à l'article L 145-2 du code forestier, article remplacé par l'article L 243-2 à compter du 1^{er} juillet 2012, le partage de l'affouage, qu'il s'agisse de bois de chauffage ou de bois de construction, se fera par feu (article L 145-2 de l'ancien code forestier).

- Dresse comme suit la liste des membres par section :

**SECTION SAINT ELOY/LES
AMOUILHAUX**

- BATTUT Bernard
- PICARD Michel
- VACHERON Claude
- KINSINGER Michelle
- KINSINGER Yannick
- PICARD Céline
- KINSINGER Théo
- CORNELISSENS Laurent
- FAURE Géraldine
- VALET Benoit
- FRISON Jefferey
- FIEBACH Yann
- THONAT Juliette
- THONAT Joaquim
- VACHERON Stéphane
- BONNET Josiane
- PRULHIERE Alain
- CHANTAGREL Marie
- PERRATOUT Maurice
- PERATOUT Marie-Hélène
- BIENFAIT Lionel
- BIENFAIT Murielle

- DESTON Alain
- PURDY Stephen
- PURDY Wilma
- MURPHY Archie
- MURPHY Edith
- DECHELLE Pascale

SECTION DE LA FAYE

- COUPAT Jean-Luc
- COUPAT Josiane
- COUPAT Dominique
- COUPAT Alcinda
- MASSACRIER Marc
- MASSACRIER Valérie
- MASSACRIER Maxime

SECTION DE MONTGHEOL

- MAYOUX Janine
- FOURNET Geneviève
- VERGNAUD CHEVARIN Michel
- MANGEARD Hugo

AR PREFECTURE

063-216303370-20210618-18_06_2021_13-DE
Regu le 21/06/2021

SECTION DE LA VAISSE

NEANT

- *D'autre part dresse la liste des bénéficiaires de l'affouage*

SECTION SAINT ELOY/LES AMOUILHAUX

- DECHELLE Pascale

- BATTUT Bernard

- PICARD Michel

- VACHERON Claude

- KINSINGER Michelle

- PICARD Céline

- CORNELISSENS Laurent

- VALET Benoit

- FIEBACH Yann

- THONAT Juliette

- VACHERON Stéphane

- BONNET Josiane

- CHANTAGREL Marie

- PERRATOUT Maurice

- DESTON Alain

- BIENFAIT Lionel

- PURDY Stephen

- MURPHY Archie

SECTION DE LA FAYE

- COUPAT Jean-Luc

- COUPAT Dominique

- MASSACRIER Marc

SECTION DE MONTGHEOL

- MAYOUX Janine

- FOURNET Geneviève

- VERGNAUD CHEVARIN Michel

- MANGEARD Hugo

SECTION DE LA VAISSE

NEANT

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc COUPAT

